

INFORMATION CONCERNANT LA DEMI-PENSION

Le système de la demi-pension des élèves est au forfait sur la base de quatre forfaits proposés avec un prix du repas dégressif :

4 types de forfait : 2 jrs/S – 3 jrs/S – 4 jrs/S – 5 jrs/S (à partir de la rentrée de Janvier 2022, il n'y aura plus de forfait de 2j/s)

L'inscription pour la demi-pension se feront **du 10 Août 2021 au 13/08/2021 (du lundi au vendredi)**

de 7 H 30 à 14 H 30 – et à partir de la rentrée le 16/08/2021 de 7 H 30 à 12 H 30 – 13 H 30 à 15 H 00

**à l'intendance du Lycée Lislet Geoffroy
Bât D, dans le bâtiment administratif**

L'inscription à la demi-pension s'effectue par trimestre ; tout trimestre commencé est dû. Les frais sont payables, par trimestre, dès réception de la facture (avis aux familles ») distribuée aux élèves **en cours ou en fin de trimestre** et peuvent être réglés, **en ligne par télépaiement** (possibilité de paiement immédiat, partiel ou en totalité), en espèces ou par chèque.

En cas de difficultés financières, les familles doivent prendre contact dès que possible avec le service intendance.

MODE DE PAIEMENT :

Par chèque : à libeller au nom de l'Agent Comptable du Lycée Lislet Geoffroy en inscrivant au dos du chèque : nom – prénom – classe de l'élève

En espèces : se munir de la somme exacte s'il vous plaît

L'achat d'un repas chaud au ticket est exceptionnel, son coût à l'unité est de **3.50 €**

Les élèves ou étudiants qui souhaitent quitter la demi-pension (changement de régime) pour convenance personnelle doivent nous prévenir par lettre remise à l'intendance – Service frais scolaire – Bât D **au plus tard 15 jours avant la fin de la période en cours.**

En cas d'obligation de quitter la demi-pension pour des raisons médicales ou familiales dûment motivées, une remise d'ordre sera appliquée pour la période en cours avec un délai de carence de 15 jours ouvrables. Toutefois, cette règle est laissée à l'appréciation du chef d'établissement afin de tenir compte de la situation de la famille.

Nous vous remercions de **nous retourner complétée et signée la fiche d'inscription jointe + une photo d'identité** à compter du **10/08/2021**, la date limite de retour est le **17/08/2021**.

Rappel :

Si l'élève perd sa carte de cantine, il devra payer la somme de **12 €** pour refaire une nouvelle carte de demi-pension.

LES ELEVES BOURSIERS :

Les élèves boursiers demi-pensionnaires percevront leur bourse à la fin de chaque trimestre, déduction faite du montant du forfait choisi pour le trimestre . En cas de bourse insuffisante, un avis à payer sera envoyé à la famille

LE FONDS SOCIAL DES CANTINES

Les familles confrontées à des difficultés pour le règlement des frais de restauration et/ou d'internat peuvent solliciter le fonds social cantine auprès du service social du lycéen.

Pour les élèves boursiers, l'aide du Fonds Social s'applique sur le reste à payer par la famille, après déduction de la bourse.

La Gestionnaire,

C. LEBON





A Sainte-Clotilde, le 1^{er} Juin 2021

FICHE D'INSCRIPTION

A LA DEMI-PENSION AU FORFAIT DU 1^{ER} TRIMESTRE 2021/2022 (du 16/08/2021 au 18/12/2021)

A RENDRE ENTRE LE 10/08/2021 ET LE 17/08/2021

BOURSIER du 2nd degré (2nde – 1^{ère} - Tle) : OUI - NON

ÉTIEZ-VOUS DEMI-PENSIONNAIRE EN 2020/2021 AU LYCEE LISLET GEOFFROY ? : OUI - NON

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

CLASSE :

FORFAIT	MONTANT A PAYER
2 Jrs / Semaine	102.30
3 jrs / Semaine	147.20
4 jrs / Semaine	192.20
5 jrs / Semaine	234.00

ENTOUREZ LE FORFAIT CHOISI : 2 jrs - 3 jrs - 4 jrs - 5 jrs

Fin de DP au forfait 2j/s au 1^{er} Janvier 2022

COCHEZ LES JOURS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Inscription de la demi-pension.

A l'intendance – bât D du lycée Lislet Geoffroy
Au Bureau de la demi-pension – D02

RAPPEL DU MODE DE PAIEMENT APRES RECEPTION DE L'AVIS A PAYER:

Par chèque : à libeller au nom de l'Agent Comptable du Lycée Lislet Geoffroy

En espèces : se munir de la somme exacte s'il vous plaît.

Par Télépaiement : se connecter sur le portail EduConnect : <http://educonnect.education.gouv.fr>

Date :

Signature du Représentant Légal

PJ : Une photo d'identité pour la carte de cantine